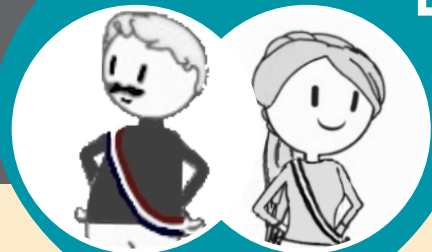


C'EST QUOI ÊTRE ÉLU.E AU SEHV ?



- ✓ **Un acteur/une actrice au service du territoire**
Le SEHV joue un rôle incontournable dans l'aménagement du territoire local : travaux sur les réseaux, éclairage public, mise en œuvre de la transition énergétique, vous êtes au cœur de ces projets qui transforment votre territoire.
- ✓ **Nul besoin d'être spécialiste**
Pas besoin d'être expert.e en énergie : nos équipes sont votre support technique : vous participez aux orientations stratégiques.
- ✓ **Un trait d'union essentiel**
Vous partagez avec votre collectivité les actualités et données liées au SEHV et à l'énergie, tout en faisant remonter au SEHV les questions et besoins exprimés par les citoyens et les élus locaux.

DES OUTILS À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS INFORMER

✉ newsletter trimestrielle

🖨️ sehv.fr

📊 1 compte rendu d'activité annuel



réseaux sociaux



LE SEHV QU'EST-CE QUE C'EST ?



Le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV)
est un syndicat mixte à
échelle départementale.

**Il joue un rôle clé
dans l'aménagement
du territoire et pour la
transition énergétique locale.**

Autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité, le SEHV est le garant d'une énergie électrique disponible, de qualité et accessible à tous sur le territoire de sa concession. Il est maître d'ouvrage et maître d'œuvre d'infrastructures d'électricité, d'éclairage public, de mobilité électrique et de télécommunications électroniques.

Engagé depuis 2006 dans la responsabilité énergétique, il anime aujourd'hui l'action des collectivités territoriales pour une transition énergétique coordonnée et réussie à l'échelle de la Haute-Vienne.

Le SEHV travaille en étroite collaboration avec les acteurs locaux pour optimiser l'utilisation des ressources énergétiques, promouvoir les énergies renouvelables, sensibiliser les habitants de Haute-Vienne aux enjeux énergétiques et climatiques et accompagner le changement des modes de vie.



Le SEHV, c'est aussi :

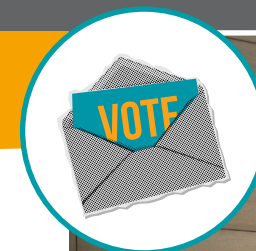


Rendez-vous sur sehv.fr !

SEHV
LE SYNDICAT
ÉNERGIES HAUTE-VIENNE

**MAI
2026**

LES ÉLECTIONS DU SEHV



**GUIDE À L'USAGE DES COLLECTIVITÉS MEMBRES
ET DES ÉLUS DÉSIGNÉS AU SEHV**

Le Syndicat Énergies Haute-Vienne

8, rue d'Anguenaud - ZA Le Chatenet
87410 Le Palais-Sur-Vienne
05 55 35 06 35 - sehv.fr

Pour toute question sur les élections du SEHV :
elections@sehv.fr



SEHV UNE ÉLECTION EN 3 PHASES



1 LES COLLECTIVITÉS MEMBRES DÉSIGNENT DES REPRÉSENTANTS POUR SIÉGER DANS LES SECTEURS TERRITORIAUX ÉNERGIES

MARS-AVRIL 2026

« Dans chaque secteur géographique, les communes et EPCI membres du Syndicat Énergies Haute-Vienne désignent des représentants qui formeront un collège électoral. Ces représentants sont désignés par les conseils municipaux des communes membres et par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale. »
Art. 6.2.a des statuts du SEHV

Commune < 3 500 habitants	1 représentant
3 500 hab ≤ Commune ≤ 7 000 hab	2 représentants
Commune > 7 000 habitants	3 représentants
EPCI	2 représentants

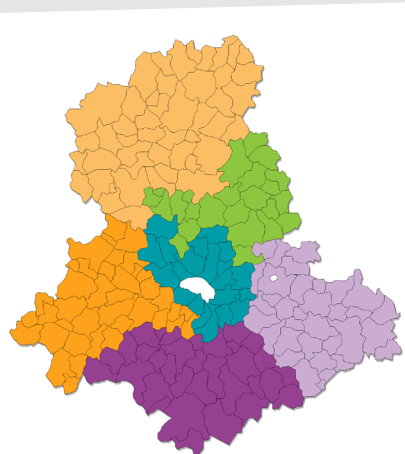
Le nombre d'habitants est calculé à partir de la population desservie par la concession du SEHV, issue du recensement de la population en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

257 représentants siègent dans 6 Secteurs

231 représentants issus des conseils municipaux et 26 représentants issus des EPCI.

Nombre des représentants par Secteur Territorial Énergies (STE) :

CENTRE	51
EST	27
NORD	51
OUEST	48
SUD	40
SUD-EST	40

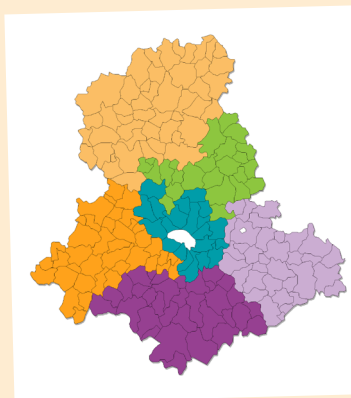


Les statuts ne prévoient **pas de suppléant** pour cette étape.



2 LES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS MEMBRES ÉLISENT LES DÉLÉGUÉS QUI SIÉGERONT AU COMITÉ SYNDICAL

MAI 2026



Le SEHV réunit les 6 Secteurs Territoriaux Énergies

CENTRE	18 Mai 14h30 au Palais-sur-Vienne
EST	5 Mai 10h00 à St-Priest-Taurion
NORD	12 Mai 10h00 à St-Pardoux-le-Lac
OUEST	11 Mai 14h30 à Bosmie l'Aiguille
SUD	19 Mai 10h00 à St-Maurice-les-Brousses
SUD-EST	6 Mai 14h30 à St-Martin-Terressus

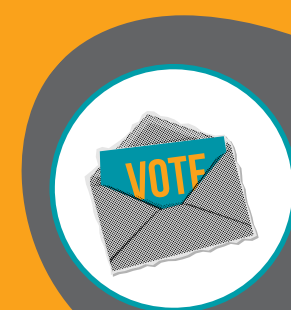
Dans chaque secteur géographique, le collège électoral élit les délégués titulaires et suppléants en nombre égal.

Ne peut pas être élu ou désigné délégué tout individu ayant des responsabilités dans une entreprise, une société, un établissement ou un organisme agissant dans le cadre d'un contrat avec le syndicat.

Art. 6.2.a des statuts du SEHV

59 délégués élus dans les Secteurs Territoriaux Énergies

CENTRE	11 délégués titulaires et 11 suppléants
EST	8 délégués titulaires et 8 suppléants
NORD	10 délégués titulaires et 10 suppléants
OUEST	12 délégués titulaires et 12 suppléants
SUD	10 délégués titulaires et 10 suppléants
SUD-EST	8 délégués titulaires et 8 suppléants



3 LES DÉLÉGUÉS SE RÉUNISSENT EN COMITÉ SYNDICAL POUR ÉLIRE LE PRÉSIDENT DU SEHV ET LES INSTANCES DECISIONNELLES

**28 MAI 2026 9h30
au siège du SEHV**



Le Comité syndical, c'est l'Assemblée délibérante du SEHV

67 délégués titulaires

59 délégués élus dans les Secteurs Territoriaux Énergies
6 délégués nommés par le Conseil Départemental 87
2 délégués nommés directement par la CULM*

**CULM : Communauté Urbaine Limoges Métropole - ces deux délégués s'ajoutent à la représentation de cette collectivité au sein du secteur CENTRE.*

Il y a autant de délégués suppléants que de délégués titulaires. Le SEHV se charge de convoquer un suppléant quand un titulaire est absent.

Lors de l'assemblée d'installation, le comité syndical désigne notamment :

1 Président
5 Vice-Présidents
9 autres membres du Bureau
les membres de la commission d'appel d'offres
les délégations de l'Assemblée au Président et au Bureau

C'est l'organe exécutif du SEHV